



Pau, le 27 janvier 2025

## Enquête DGH- effectifs rentrée sept.2025

Afin de préparer le CSA-D du 7 février prochain nous vous demandons de nous faire remonter - voir ci-dessus numéros de téléphone et adresse mail - les informations de votre établissement concernant la rentrée prochaine (DGH et effectifs). Les chef.fes d'établissement sont actuellement en phase de dialogue avec la DSDEN. Il convient donc de leur demander les éléments dont ils-elles disposent.

## Collège : préparation organisation pédagogique rentrée 2025

En amont des prochains CSE (conseils supérieurs de l'éducation) qui auront lieu mercredi et jeudi, les dernières annonces concernant la rentrée 2025 nous ont été transmises ce vendredi 24 Janvier.

En **6e** et en **5e**, l'organisation des **groupes de besoins**, récemment mise en place, ne sera pas modifiée. Une première évaluation de leur efficacité est prévue au mois de juin. En **4e** et en **3e**, des dispositifs d'**approfondissement** seront élaborés au niveau des établissements pour continuer à faire réussir les élèves.

L'obtention du **Brevet** des Collèges ne sera **pas** rendu **obligatoire** pour le **passage en Seconde**. Cependant, le niveau d'**exigence** du brevet sera **renforcé** par la suppression des correctifs académiques et une nouvelle méthode d'évaluation du contrôle continu sur le fondement des notes obtenues pendant l'année de 3e dans toutes les disciplines, et un nouvel équilibre entre contrôle continu (40%) et épreuves terminales (60%).

Le dispositif "**prépa-2nde**", mis en place à la rentrée 2024 dans 95 départements et destiné à accompagner les élèves n'ayant pas obtenu le diplôme national du brevet, sera **reconduit** pour l'année scolaire 2025-26 afin d'en évaluer les effets. Par ailleurs, des réflexions seront menées pour mettre en place de nouveaux dispositifs de soutien à l'entrée en Seconde.

## Économies budgétaires :

### la piste heureuse de la fin du SNU

La crise économique et politique menace tous les **totems macronistes**. Le SNU n'y fait pas exception et c'est un soulagement : 100 millions d'euros pourraient être ainsi utilement redéployés. Le 17 janvier, lors de l'examen du budget pour la Jeunesse, le Sénat, contre l'avis du gouvernement, a en effet voté un amendement construit de manière transpartisane pour supprimer la quasi-intégralité du budget du SNU, choisissant d'en rediriger la majorité (80 millions d'euros) vers le budget des Sports. Le rapporteur socialiste Éric Jeansannetas estime en effet : « Après cinq ans d'expérimentation, le SNU n'apporte pas une plus-value suffisante (!) en comparaison des autres politiques d'engagement de la jeunesse pour justifier la poursuite de son déploiement ». Les multiples dérives dénoncées des séjours d'intégration virant au cauchemar, dont les presses locales se sont fait l'écho, ne sont sans doute pas étrangères à ce coup de rabet. L'Assemblée Nationale serait bien inspirée de suivre l'avis des sénateurs en la matière.

## Le travail paritaire académique

Ces prochaines semaines, le dialogue paritaire académique sera marqué par plusieurs groupes de travail :

- sur le climat scolaire
- sur les CPE, réclamé depuis plusieurs années
- sur les moyens AED et CPE, réalisé chaque année (mars)

En amont de ces instances, faites-nous part de vos besoins et remarques.

Renaud Robert, secrétaire départemental

## « Pendant ce temps-là » :

### de lourds problèmes liés aux groupes de besoins et aux remplacements

La réforme du « Choc des savoirs » nous a imposé de mettre en place à la rentrée 2024 des groupes de besoins en 6eme et 5eme dans les collèges. Le choix de l'**organisation** a été **différent** suivant les établissements : groupes de besoins avec un groupe à faible effectif pour les élèves les plus en difficultés, groupes hétérogènes afin de réduire le nombre d'élèves dans tous les groupes, **impossibilité** de mettre les groupes en place (établissements à classe unique par niveau).

Depuis le début de l'année, plusieurs établissements sont aussi confrontés au problème du **non remplacement** de collègues, faute de vivier de remplaçant.es. Pour remédier à cela, certain.es chef.fes d'établissement ont demandé aux équipes pédagogiques, dans « l'intérêt des élèves », de répartir dans leurs groupes respectifs les élèves impactés par le non remplacement des collègues. Même si ce changement est souvent annoncé comme de courte durée, ne nous laissons pas imposer ce « chantage », la réorganisation des groupes, dans lesquels les progressions et les méthodes de travail sont souvent différentes, demande entre autre une charge de **travail supplémentaire**. La première lutte à mener est la création suffisante de postes de remplaçant.es afin que ce genre de situation ne devienne pas une pratique ordinaire.

## Mutations inter 2025

Le ministère avait annoncé que les **résultats** de la phase interacadémique seraient communiqués aux participant.es le mercredi 12 mars 2025. Il a décidé que ce serait finalement le **vendredi 14 mars à partir de midi**, heure de Paris, que vous pourrez prendre connaissance de votre résultat.

Le SNES-FSU vous accompagne dans une démarche de recours : si vous n'êtes **pas satisfait.e** de votre résultat, vous pourrez contacter le secteur emploi du SNES-FSU national afin d'être accompagné.e dans une démarche de recours et être représenté.e par les élu.es et militant.es du SNES-FSU face au ministère.

## Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle : Borne plie devant l'extrême droite

Face aux offensives idéologiques de l'extrême-droite, le ministère consacrera mercredi un CSE au programme EVARS, CSE qu'Elisabeth Borne « honorera » de sa présence. Le projet de texte dévoilé en novembre 2024 a été amendé de façon à caresser les réfractaires dans le sens du poil. Il est ainsi affirmé que le programme ne saurait « se substituer au rôle des parents et des familles » et « l'**identité de genre** », qui froisse tant les idéologues réactionnaires, ne sera **pas abordée** avant le lycée, de même que l'intersexualité. L'asexualité disparaît quant à elle totalement du programme.

C'est un **recul** à tous les niveaux qui est proposé, les notions de consentement, de stéréotypes, de violences étant abordées systématiquement plus tard dans le programme. Ainsi on ne parlera pas de pornographie avant la classe de quatrième alors même que les statistiques montrent que les enfants rencontrent ce type d'image en moyenne à l'âge de 10 ans.

Présent au CSE, le SNES-FSU continuera d'affirmer la nécessité d'un **programme libéré** des pressions réactionnaires.